

NEWSLETTER ÉLECTION TPE 2020 N°6

OUVERTURE DU SITE GRAND PUBLIC, PUBLICATION ET VÉRIFICATION DE LA LISTE ÉLECTORALE



À quelques semaines de l'élection TPE et de l'ouverture du vote le 22 mars prochain, une nouvelle phase essentielle du processus électoral va prochainement se dérouler. Il s'agit de l'ouverture du site créé par le Ministère pour permettre le vote en ligne.

Ce site nous a été présenté par la DGT lors d'un atelier avec toutes les organisations syndicales candidates, le 19 décembre dernier. Cette newsletter n°6 a pour objet de vous faire part de ses principales caractéristiques et de faire le point sur la prochaine phase électorale.

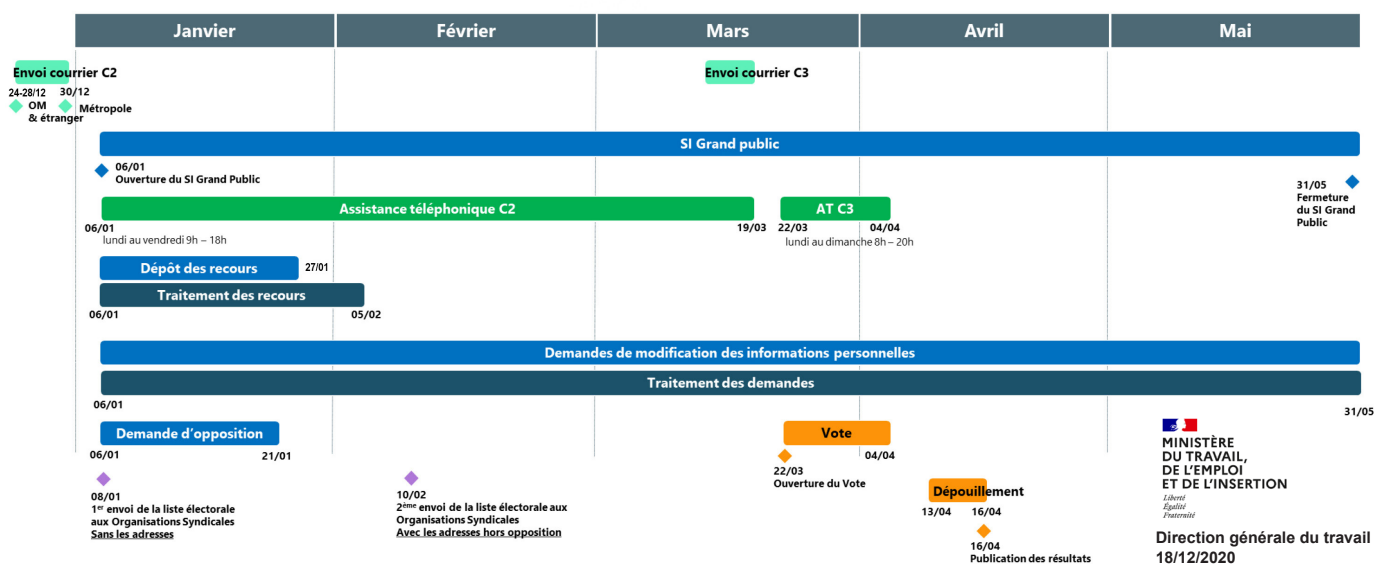
Pour rappel, ce site « election-tpe.travail.gouv.fr » va permettre au Grand Public de prendre connaissance, dans un premier temps, de la liste électorale ainsi que des propagandes des différentes organisations syndicales candidates.

Prochaines étapes du processus électoral

À partir du 6 janvier, vous aurez la possibilité, tout comme les électeurs ou tout salarié intéressé, de consulter la liste électorale et, le cas échéant, de faire procéder à toute modification nécessaire : défaut d'inscription, radiation, correction d'erreurs dans les données personnelles...

Toutes les UD et fédérations seront destinataires d'une version dématérialisée de cette liste, d'abord partielle (nom, prénoms, collège, identifiant et intitulé de l'IDCC, région), à compter du 8 janvier puis complète avec les adresses postales des électeurs qui ne se seront pas opposés à leur transmission, à partir du 10 février. Cette liste vous sera transmise dans le respect des obligations relatives au RGPD, dont nous vous ferons part prochainement. Vous pourrez alors exploiter ces données dans le cadre de votre propagande.

Attention,
à ce stade du processus, il est impératif d'avoir procédé à l'information des employeurs sur l'inscription de leurs salariés sur nos propagandes électorales en qualité de candidats CPRI (cf. circulaire confédérale n°274-2020 du 14 décembre 2020).



Comment les salariés vont-ils être informés de l'ouverture du site ?

Chaque électeur va recevoir à son domicile un courrier (C2) envoyé par l'administration du travail contenant une lettre d'information sur le scrutin TPE, ainsi que ses codes de connexion uniques à l'espace électeur sur le site Grand Public « election-tpe.travail.gouv.fr ». Ces données seront protégées par une case à gratter. Y seront également indiquées toutes ses informations électorales personnelles.

Attention,

afin qu'il arrive à destination des électeurs juste avant l'ouverture du site le 6 janvier, ce courrier va être mis en dépôt poste :

- entre le 24 et le 28 décembre pour les DROM ;
- le 30 décembre pour la Métropole.

Un autre courrier (C3) sera envoyé ultérieurement pour communiquer aux électeurs leurs identifiants de vote et le matériel de vote par correspondance. Nous vous rappelons que ce courrier ne contiendra pas les propagandes électorales, celles-ci n'étant, pour ce scrutin, consultables qu'en ligne, en version dématérialisée.

Présentation du site Grand Public

La DGT nous a d'ores et déjà présenté ce site, dans sa version définitive.

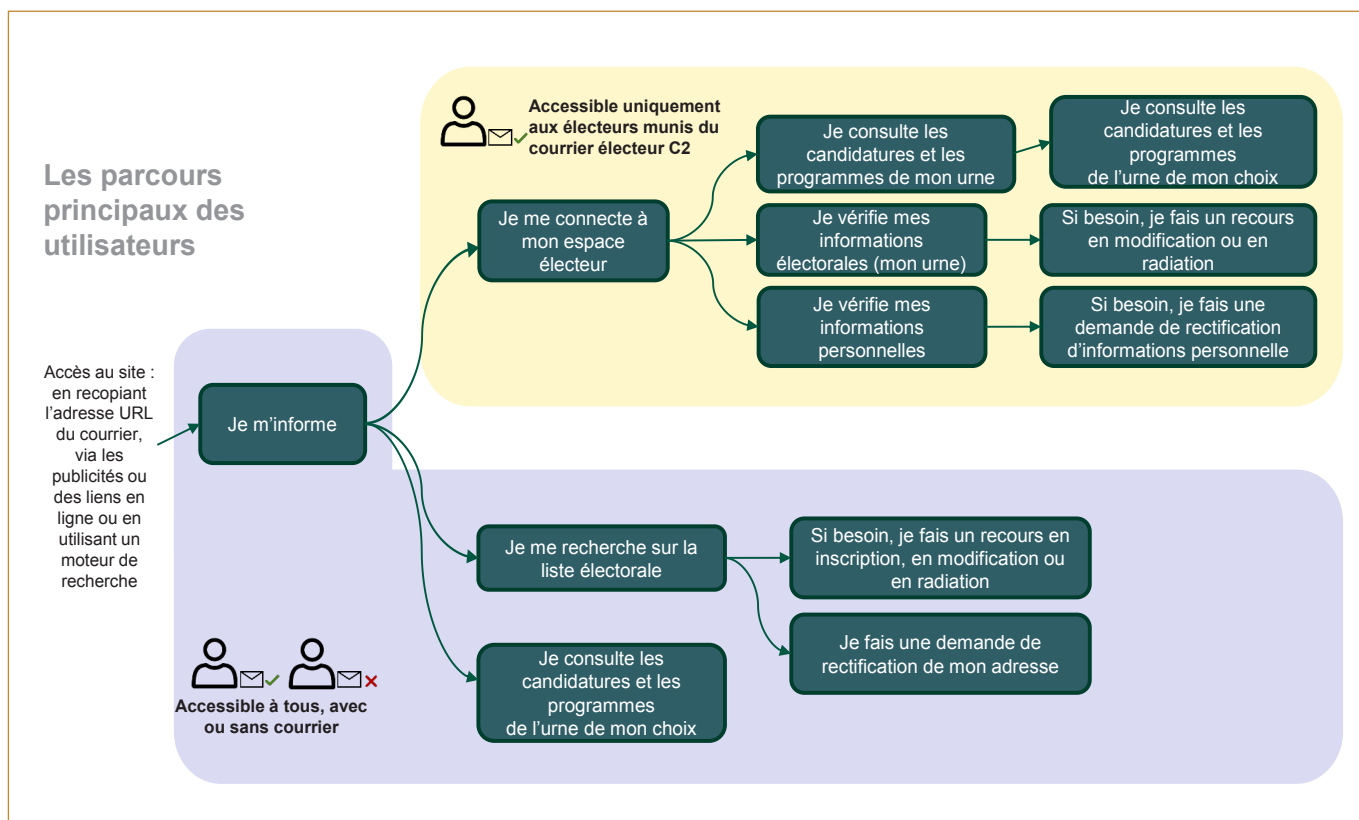
Les objectifs

Ce site remplit trois objectifs :

1. informer les électeurs sur le scrutin (enjeux, dates, modalités...);
2. présenter les candidatures et programmes des organisations syndicales.
Pour rappel : 11 organisations syndicales candidates au plan national interprofessionnel, 7 au plan régional interprofessionnel et 7 au plan national professionnel, soit 25 OS candidates au total ;
3. permettre aux électeurs de corriger les informations les concernant, en particulier l'urne de vote (département, IDCC, et collège cadre/non cadre), ainsi que l'adresse de domicile à laquelle ils recevront leur matériel de vote.

Comment utiliser le site Grand Public ?

Les parcours principaux des utilisateurs du site ont été présentés comme suit par la DGT :



Les documents suivants reprennent en détail chacun des objectifs poursuivis par le Ministère.

Je m'informe

Le site Grand public a été conçu et développé conformément aux **critères exigés par le RGAA**.

Le site est sécurisé et s'adapte automatiquement à l'appareil utilisé (téléphone mobile, tablette ou ordinateur).

Sur le site Grand Public, l'électeur, connecté ou non, peut retrouver les **réponses aux questions** qu'il peut se poser sur le scrutin TPE.

Plusieurs rubriques sont accessibles depuis la page d'accueil :

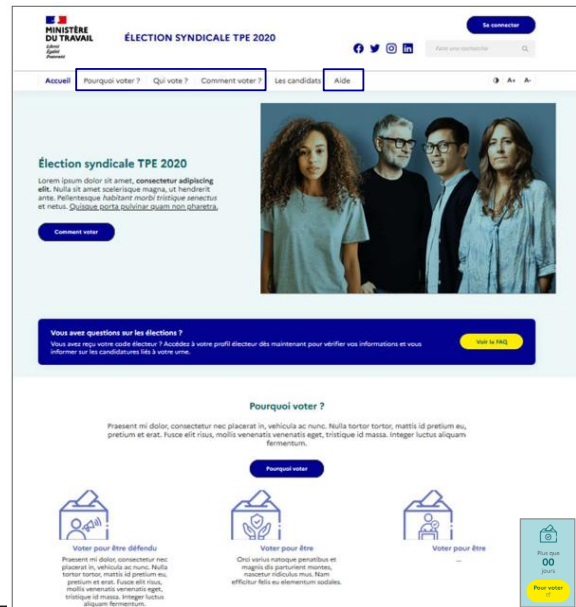
- Pourquoi voter ?
- Qui vote ?
- Comment voter ?
- Les candidats
- Aide / FAQ

L'électeur peut également **s'abonner à la lettre d'information** pour être informé et recevoir un message de rappel le jour de l'ouverture du vote.

Lors de la période de vote, un décompte indique à l'électeur combien de jours il lui reste pour voter.

Si l'électeur n'a pas trouvé de réponse dans la rubrique « Aide », il peut joindre **une assistance téléphonique**, soit par formulaire de contact, soit par téléphone au 09 69 37 01 37 du lundi au vendredi de 9h à 18h (heure de Paris), et du lundi au dimanche pendant toute la période du vote.

Le site Grand Public peut être facilement partagé sur les réseaux sociaux.

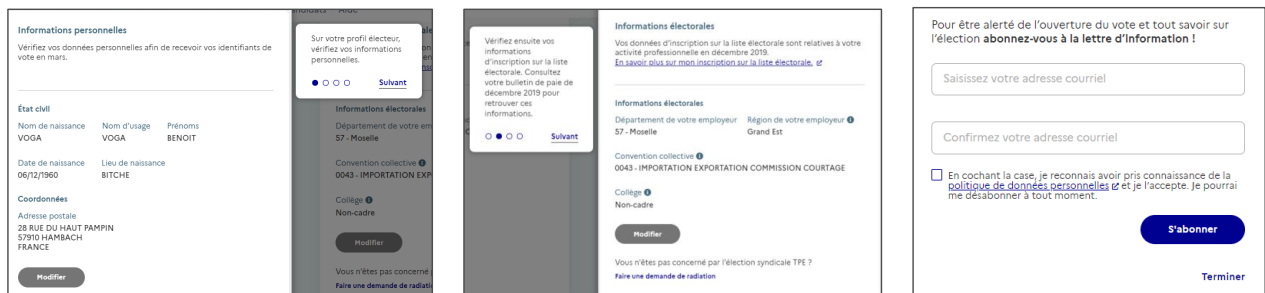


Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion – direction générale du travail – 18/12/2020

Tutoriel de présentation du site Grand Public

Lorsque l'électeur se connecte pour la première fois au site Grand Public, un tutoriel est disponible et accompagne l'électeur sur le site pour :

- Vérifier ses informations personnelles
- Vérifier ses informations électorales
- Consulter les programmes des organisations syndicales de son urne de vote
- S'abonner à la lettre d'information



* Données électeur fictives

Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion – direction générale du travail – 18/12/2020

Je vérifie mes informations personnelles

Une fois connecté au site Grand Public à l'aide des identifiants reçus par courrier, l'électeur peut **vérifier ses informations personnelles** depuis son profil :

- Nom de naissance
- Nom d'usage
- Prénom(s)
- Date de naissance
- Lieu de naissance
- Adresse postale

En cas d'erreur, l'électeur peut faire une demande de modification de ses informations personnelles en cliquant sur le bouton « **modifier** ».

L'électeur doit demander toutes ses modifications en une seule fois. Une fois la demande envoyée, il ne pourra pas déposer une nouvelle demande avant que celle-ci ne soit notifiée.

Vous avez jusqu'au 26 janvier au plus tard pour modifier certaines informations qui apparaissent sur la liste électorale (vos prénoms et informations électorales) >> Vérifiez votre profil dès maintenant <<

État civil		
Nom de naissance	Nom d'usage	Prénoms
VOUGE	VOUGE	WILLIAM
Date de naissance	Lieu de naissance	
02/09/1970	SURESNES	
Coordonnées		
Adresse postale		
45 RUE LACRETELLE		
92150 SURESNES		
FRANCE		

Modifier

Informations électorales	
Département de votre employeur	
92 - Hauts-de-Seine	Région de votre employeur
	Île-de-France
Convention collective	
1843 - BATIMENT CADRES REGION PARISIENNE	
Collège	
Cadre	

Modifier

Vous n'êtes pas concerné par l'élection syndicale TPE ?
Faire une demande de radiation

* Données électeur fictives

Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion – direction générale du travail – 18/12/2020

Je vérifie mes informations électorales

Toujours depuis son profil, l'électeur peut également consulter **ses informations électorales** (du contrat principal en décembre 2019) :

- Département et région de son employeur
- Sa convention collective
- Son collège

En cas d'erreur, l'électeur peut solliciter la modification de ses informations électorales en cliquant sur le bouton « **modifier** ».

Si l'électeur n'est pas concerné par l'élection TPE, il peut faire une demande de **radiation**.

Vous avez jusqu'au 26 janvier au plus tard pour modifier certaines informations qui apparaissent sur la liste électorale (vos prénoms et informations électorales) >> Vérifiez votre profil dès maintenant <<

État civil		
Nom de naissance	Nom d'usage	Prénoms
VOUGE	VOUGE	WILLIAM
Date de naissance	Lieu de naissance	
02/09/1970	SURESNES	
Coordonnées		
Adresse postale		
45 RUE LACRETELLE		
92150 SURESNES		
FRANCE		

Modifier

Informations électorales	
Département de votre employeur	
92 - Hauts-de-Seine	Région de votre employeur
	Île-de-France
Convention collective	
1843 - BATIMENT CADRES REGION PARISIENNE	
Collège	
Cadre	

Modifier

Vous n'êtes pas concerné par l'élection syndicale TPE ?
Faire une demande de radiation

* Données électeur fictives

Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion – direction générale du travail – 18/12/2020

Est-il possible de rechercher un électeur sur le site ?

Toute personne ayant accès au site Grand Public (électeur, mandataire) peut rechercher un salarié sur la liste électorale dans le menu « *qui vote* » du site.

Devront être nécessairement renseignées les trois informations suivantes :

- nom de naissance ;
- date de naissance ;
- région de l'employeur.

Je recherche un électeur dans la liste électorale

Résultats de la recherche : l'électeur n'est pas trouvé

Résultats de la recherche

Pas de résultat pour cette recherche

1. Vérifiez que vous avez correctement saisi les données d'état civil et les informations électorales relatives à l'emploi principal au mois de décembre 2019, sur en.savoie.edu
2. Vérifiez que vous, ou la personne que vous recherchez, respectez bien les conditions pour être inscrit sur la liste électorale sur en.savoie.edu
3. Si les conditions sont réunies, demandez une inscription sur la liste électorale. Attention ! Vous avez seulement jusqu'au 23 novembre 2020.

Faire une nouvelle recherche
Demander une inscription

Si l'électeur n'est pas dans la liste électorale et qu'il souhaite s'inscrire, il dépose un recours en inscription en cliquant sur le lien « **Demander une inscription** »

Résultats de la recherche : l'électeur est trouvé

Résultat de la recherche

1 résultat de recherche

N° d'ordre sur la liste	Nom de naissance	Prénoms	Région de l'employeur	Dépt.	Convention collective	Collège	Action
4433	VISET	SEBASTIEN	Grand Est	54	1486 - BUREAUX...	Non-cadre	Modifier

Si l'électeur se trouve bien dans la liste électorale mais qu'il n'a pas reçu son courrier avec ses identifiants, il dépose une demande pour mettre à jour son adresse postale en cliquant sur le bouton « **Modifier** ».

* Données électeur fictives

Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion – direction générale du travail – 18/12/2020

Les recours

• Quels recours possibles ?

Une fois vérifiées les informations sur le site, chaque électeur (ou mandataire) peut faire un recours ou une demande de modification.

Il peut s'agir :

Jusqu'au 27 janvier inclus ;

- d'un recours en inscription ;
- d'un recours en modification des opérations électorales ;
- d'un recours en radiation.

Jusqu'à la fermeture du vote :

- d'une demande de modification des informations personnelles (jusqu'au 24 mars afin de recevoir le nouveau matériel de vote à la bonne adresse).

Jusqu'au 21 janvier au plus tard :

- d'une demande d'opposition à la transmission de l'adresse personnelle aux organisations syndicales.

• Selon quelles modalités ?

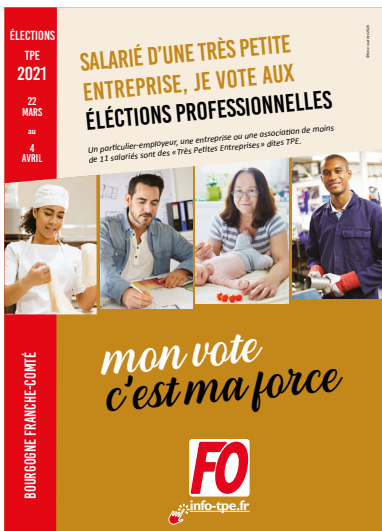
Ces recours ou demandes se font :

- soit directement sur le site ;
- soit par courrier affranchi (modèle disponible sur le site ou dans les DIRECCTE et les unités départementales) adressé à : **Election TPE – TSA n°61378 – 44969 NANTES Cedex 9.**

Attention,

il sera, à chaque fois, nécessaire de transmettre toutes les pièces justificatives qui seront exigées. C'est pourquoi la DGT considère que les recours ne peuvent être qu'individuels et non collectifs. Toutefois, un requérant (le secrétaire d'UD par exemple) aura la possibilité de faire chaque recours individuel, en lieu et place de l'électeur, au nom de ce dernier mais non au nom de l'intérêt collectif de la profession.

Consultation des candidatures et des programmes sur le site



En plus des données électorales, les candidatures et les programmes des organisations syndicales seront consultables en ligne dès le 6 janvier 2021.

L'ordre d'affichage des propagandes respecte l'ordre du tirage au sort réalisé lors de la commission nationale des opérations de vote (CNOV) du 30 septembre 2020. Nous vous rappelons que pour ce scrutin, notre organisation apparaîtra en premier sur le site puisqu'elle a été la première tirée au sort.

Ces propagandes pourront être consultées depuis l'espace personnel de chaque électeur qui aura alors accès aux propagandes de son urne de rattachement.

Il sera également possible de consulter les candidatures et les programmes des organisations syndicales de son choix, sans être connecté à son espace personnel.



Campagne de communication du Ministère

Parallèlement à la campagne électorale de chaque organisation syndicale candidate, le ministère du Travail a prévu une campagne de communication institutionnelle ayant pour objectif :

d'informer les électeurs (phase pédagogique), à partir du 6 janvier 2021 :

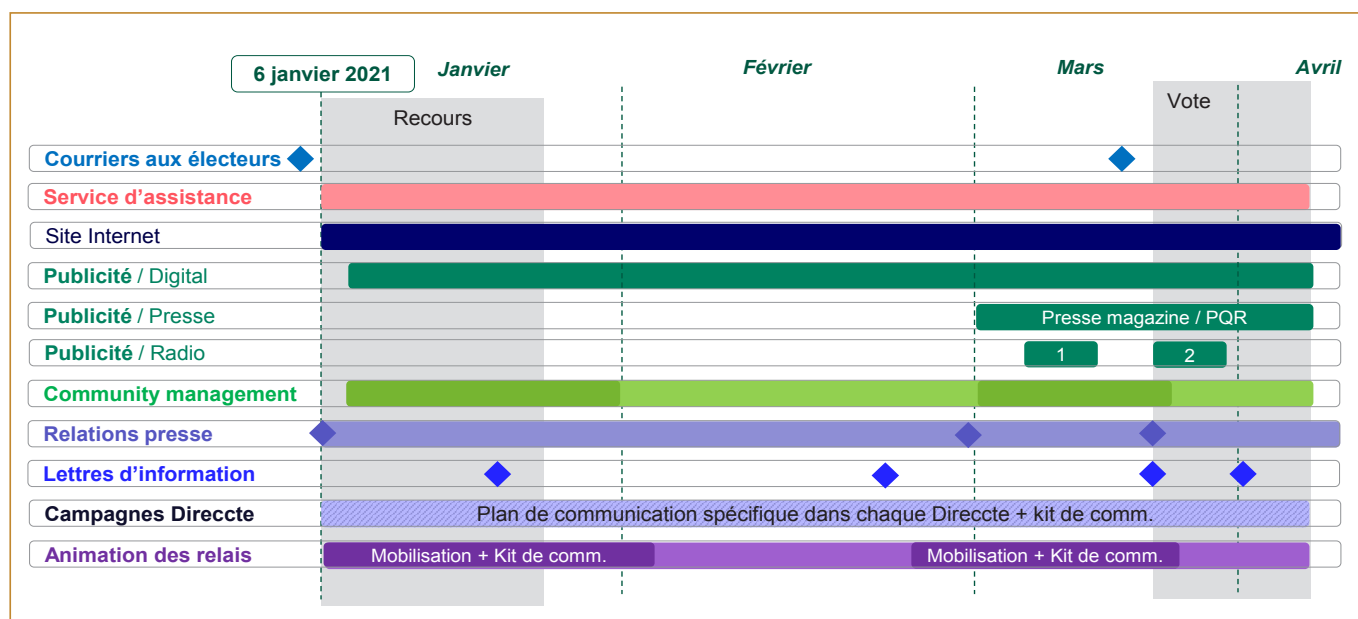
- interpellier les salariés concernés par l'élection TPE ;
- faire connaître l'élection ;
- faire comprendre l'élection et ses bénéfices ;

d'inciter les électeurs à voter (phase de vote), du 22 mars au 4 avril 2021 :

- alerter de l'ouverture du vote ;
- expliquer comment voter ;
- faire voter.

Vous trouverez ci-après les grandes orientations de cette campagne.

CALENDRIER ET ACTIONS



Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion – direction générale du travail – 18/12/2020